



PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2025

Monsieur Patrice Gagné
Porte-parole, Directeur de l'aménagement et de la protection du territoire
MRC du Granit
pgagne@mrcgranit.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit –
Questions complémentaires – DQ9**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **21 mars 14h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Veuillez déposer le bilan touristique du Granit 2024.
2. Vous précisez produire chaque année « un communiqué de presse diffusé dans les médias locaux pour annoncer les montants des redevances » (DQ4.1, p. 2). Veuillez préciser ce que vous entendez ici par « redevances ». Ce montant inclut-il les revenus nets associés à la participation de 30% au projet, les redevances aux municipalités d'accueil, d'autres revenus ? Veuillez joindre un tableau présentant le total annuel de ces « redevances » pour le parc Le Granit depuis la première année d'exploitation.
3. Lors des séances publiques de la consultation ciblée, M. François Lapointe (DT1, p. 68) a précisé que « La mise de fonds des deux partenaires ensemble est évaluée à peu près à 60 M\$, les deux ensembles, sur le total du projet ». La MRC a adopté un règlement d'emprunt de 59M\$. A quoi servira l'argent emprunté au-delà d'apporter la moitié de la mise de fonds (environ 30M\$) ?
4. Vous avez précisé en séances publiques que la modification du statut de l'entreprise exploitante pour devenir une société par actions faisait en sorte que les crédits d'impôt à l'investissement pouvaient désormais porter sur la totalité du coût du projet. Selon vous, la modification de la structure est « venue bonifier la participation de la MRC de l'ordre de presque 10 millions » et celle d'EDF de 2M\$ (François Lapointe, DT2, p. 65 et 66). Veuillez expliquer ce que vous entendez par « bonification de la participation ».
5. Dans votre réponse DQ4.1 (p. 1), vous précisez « La MRC du Granit produit des rapports de production mensuels pour Énergie du Granit (EDG). Ces rapports sont déposés au Conseil des maires, et le compte rendu de ces séances est ensuite publié sur le site web de la MRC, ce qui les rends publics ». Veuillez fournir des liens vers des exemples de comptes-rendus du Conseil des maires qui mentionnent les rapports de production mensuels d'Énergie du Granit.